



Un brevet sur l'orge et la bière confirmé !

Le cas d'un sélectionneur d'orge montre l'impact des brevets sur la sélection conventionnelle

8 juin 2021 - Munich / L'Office européen des brevets (OEB) vient de rejeter un recours conjoint déposé par des ONG contre un brevet sur l'orge détenu par Carlsberg (EP2373154). Les revendications du brevet portent sur de l'orge non génétiquement sélectionnées, sa récolte et la bière qui en est issue. L'organisation *No Patents on Seeds !* s'inquiète des graves conséquences négatives que de tels brevets peuvent avoir, car ils pourraient également être accordés sur des légumes, des fruits et d'autres plantes comestibles.

"C'est un mauvais jour non seulement pour les brasseries et les sélectionneurs d'orge, mais aussi parce qu'un brevet a été confirmé alors qu'il n'aurait jamais dû être accordé. Les brevets de ce type ont un impact sur la biodiversité cultivée, l'innovation dans la sélection et l'intérêt des consommateurs", déclare Christoph Then pour *No Patents on Seeds !*. Ainsi, l'OEB ne s'est pas opposé au dépôt d'autres brevets similaires. Désormais la porte est ouverte à davantage encore de brevets sur la bière et l'orge."



Carlsberg a déjà déposé une douzaine de demandes de brevets similaires. À cette fin, le génome de l'orge a fait l'objet d'un dépistage systématique des variations génétiques pertinentes susceptibles de présenter des caractéristiques utiles. Il s'agit, par exemple, de mutations induites de manière aléatoire qui influencent le processus de brassage et le goût de la bière après stockage. L'OEB a déjà accordé quatre brevets, et des oppositions ont été déposées contre trois d'entre eux.

Le cas d'un sélectionneur d'orge allemand, rendu public cette semaine, montre comment les brevets sur les semences peuvent entraver ou bloquer complètement la sélection de nouvelles variétés. Ces effets négatifs peuvent également se produire sans qu'il y ait eu violation de brevet. La raison : les incertitudes techniques et juridiques liées à ces demandes de brevet entraînent des coûts importants pour les analyses de laboratoire et les avocats spécialisés dans les brevets, ce qui constitue un obstacle trop important pour de nombreux sélectionneurs.

Karl-Josef Müller, un sélectionneur biologique de Cultivari, a décrit sa situation : "Après plus de vingt ans de travail de sélection d'orge, et juste avant de vouloir enregistrer notre nouvelle variété en 2020, nous avons découvert que Carlsberg avait déposé une demande de brevet sur une orge aux caractéristiques similaires. Par conséquent, nous aurions dû assumer non seulement les coûts d'enregistrement de notre nouvelle variété, mais aussi les coûts de règlement de questions juridiques totalement inattendues. C'est quelque chose que nous ne pouvions tout simplement pas nous permettre".

Plusieurs variantes génétiques (mutations) sont décrites dans la demande de brevet de Carlsberg. Cultivari ne sait pas si ces mutations sont également présentes dans sa propre variété. Mais dans ce cas, Cultivari a eu beaucoup de chance : la demande de brevet Carlsberg (WO2019134962) en question semble avoir été retirée au début de l'année 2021. Cultivari a donc décidé d'enregistrer sa nouvelle variété.

No Patents on Seeds ! exige la prise d'une décision politique claire ! Même si le droit européen des brevets interdit de considérer les plantes et les animaux sélectionnés de manière conventionnelle comme des "inventions" techniques, il existe plusieurs lacunes qui doivent être comblées. Une ligne claire doit être tracée entre les mutations aléatoires et les méthodes de génie génétique.

No Patents on Seeds ! demande la mise en place d'un moratoire avant l'octroi d'autres brevets similaires et jusqu'à ce que ces problèmes soient résolus. Une pétition a été mise en place et compte déjà près de 200.000 signatures.

No Patents on Seeds ! est actif au sein d'une coalition internationale depuis plus de 10 ans pour lutter contre la monopolisation croissante des ressources nécessaires à notre alimentation. Les organisations suivantes ont participé à l'opposition contre le brevet EP2373154 de Carlsberg : Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft (AbL), AG der Umweltbeauftragten in der EKD (AGU), ARCHE NOAH, BUND Naturschutz, Brot für die Welt, Campact, Evangelischer Dienst auf dem Lande, Gen-ethical Network, IG Nachbau, ProSpecieRara, Slow Food Germany, Munich Environmental Institute et Verband Katholisches Landvolk.

Contact

Axel Grunt
ARCHE NOAH,
Contact presse sur les politiques semences
Tel.: +43 (0) 680 23 79 245
E-Mail: kontakt@talkyourwalk.at

Christoph Then
Porte-parole de *No patents on seeds!*
Tel. : +49 (0) 151 54638040
Email: info@no-patents-on-seeds.org

Le contact avec le sélectionneur Dr. Karl-Josef Müller de Cultivari peut être fourni via *No patents on seeds!*.

Plus d'informations

[Les brevets sur la bière](#)

[La pétition](#)